L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 28 FEVRIER 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Rédacteurs-Propriétaires :
C. F. WEISSE. N. DUVOUL.
E. DUVERGER. R. MARBY.
N° 42, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 28 FEVRIER.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, voir aux annonces d'Abonnements, vide la 1ère page.

LA CATASTROPHE DE DIMANCHE SOIR.

THEATRE D'ORLEANS.

Le coroner s'est emparé, hier matin, immédiatement à la loi, d'instituer une enquête au sujet de l'incroyable accident survenu dimanche soir au théâtre d'Orléans. Le jury, composé de MM. HENRY HOWARD, architecte, ADELARD BLOUDEAU, ÉMODORE GUYOT, CALEB GREEF et THOMAS MURRAY, contremaître, s'est transporté d'abord au domicile de feu FLORIAN MALUD, une des victimes de la catastrophe pour constater la cause de sa mort. Cela fait, le jury s'est rendu au théâtre d'Orléans où le coroner avait préalablement placé une garde pour empêcher que l'on ne changeât rien à l'état de la salle. Après une longue et patiente investigation et un examen attentif du local, le jury a déclaré n'avoir aucun reproche à adresser au directeur du théâtre, mais a fait peser un blâme sévère sur MM. PERANNE frères, qui ont fourni les fers employés à construire les galeries, et sur M. J. N. DUPOUILLY, l'architecte chargé de la direction des travaux.

Les tringles de fer destinées à relier la galerie supérieure à la voute, au lieu d'être retenues aux poutres transversales de la toiture par de solides écrous, étaient simplement recourbées à l'extrémité et fixées de la sorte aux lambourdes. Généralement, ce marché qui portait que les fers fournis par MM. Péranne devaient être de première qualité, le fer était de qualité inférieure et il en était résulté des fissures dans la partie recourbée.

L'architecte ne voulait d'abord employer pour assujettir la galerie supérieure à la voute que trois tringles de fer de 1 pouce et demi de diamètre, mais le directeur, M. Boudousquié, pour plus de sûreté, en fit mettre six. Les deux architectes jugeant que le rapport du jury d'enquête, la formidable catastrophe de dimanche n'en pour cause l'un la mauvaise qualité des ouvrages pour former les tringles; 2° le mode d'adaptation des tringles à la voute. Cette double cause de danger existe pour les galeries supérieures de gauche qui vont être démolies.

Quant à la solidité des premières elle ne saurait être mise en doute puisqu'elles ont soutenu sans fléchir d'une ligne le poids des deux galeries supérieures et de la multitude qui les occupait. Reposant sur des colonnes en fer liées au sol, elles ont été régulièrement bien.

On ne saurait concevoir aucune inquiétude sur la solidité du bâtiment même. Construit avec d'excellens matériaux et à une époque où les architectes montraient une prudence extrême, il vaudrait plutôt à une forteresse qu'à un simple théâtre. Les galeries latérales, construites tard dernier et ne formaient qu'un accessoire du bâtiment. La direction a pris les mesures nécessaires pour réparer l'intérieur de la salle et a adjugé les travaux à MM. GALLIER et TURPIN. Les galeries latérales seront refaites sur un nouveau plan; elles auront trois mètres de plus à partir du pied des colonnes supérieures et de la première galerie. Les colonnes seront Reposant sur des colonnes en fer liées au sol, elles ont cette régularité bien.

On ne saurait concevoir aucune inquiétude sur la solidité du bâtiment même. Construit avec d'excellens matériaux et à une époque où les architectes montraient une prudence extrême, il vaudrait plutôt à une forteresse qu'à un simple théâtre. Les galeries latérales, construites tard dernier et ne formaient qu'un accessoire du bâtiment. La direction a prise les mesures nécessaires pour réparer l'intérieur de la salle et a adjugé les travaux à MM. GALLIER et TURPIN. Les galeries latérales seront refaites sur un nouveau plan; elles auront trois mètres de plus à partir du pied des colonnes supérieures et de la première galerie. Les colonnes seront

Quant à la cause de la mort. Cela fait, le jury s'est rendu au théâtre d'Orléans où le coroner avait préalablement placé une garde pour empêcher que l'on ne changeât rien à l'état de la salle. Après une longue et patiente investigation et un examen attentif du local, le jury a déclaré n'avoir aucun reproche à adresser au directeur du théâtre, mais a fait peser un blâme sévère sur MM. PERANNE frères, qui ont fourni les fers employés à construire les galeries, et sur M. J. N. DUPOUILLY, l'architecte chargé de la direction des travaux.

Les tringles de fer destinées à relier la galerie supérieure à la voute, au lieu d'être retenues aux poutres transversales de la toiture par de solides écrous, étaient simplement recourbées à l'extrémité et fixées de la sorte aux lambourdes. Généralement, ce marché qui portait que les fers fournis par MM. Péranne devaient être de première qualité, le fer était de qualité inférieure et il en était résulté des fissures dans la partie recourbée.

L'architecte ne voulait d'abord employer pour assujettir la galerie supérieure à la voute que trois tringles de fer de 1 pouce et demi de diamètre, mais le directeur, M. Boudousquié, pour plus de sûreté, en fit mettre six. Les deux architectes jugeant que le rapport du jury d'enquête

[illegible]

Ce qui a pu contribuer à la catastrophe, c'est le poids trop considérable et de quelques-uns des ouvriers qui étaient occupés à travailler à la galerie supérieure à la voute que trois tringles de fer de 1 pouce et demi de diamètre, mais le directeur, M. Boudousquié, pour plus de sûreté, en fit mettre six. Les deux architectes jugeant que le rapport du jury d'enquête

[illegible]

Ce qui a pu contribuer à la catastrophe, c'est le poids trop considérable et de quelques-uns des ouvriers qui étaient occupés à travailler à la galerie supérieure à la voute que